

# REGLEMENT FINANCIER

## Année 2017 - 2018

Le collège Saint Charles est un établissement privé catholique d'enseignement associé au service public par contrat avec l'Etat. A ce titre, il reçoit une participation de l'Etat et du Conseil général aux frais de fonctionnement et les enseignants sont personnels de l'Education Nationale.

La contribution des familles est destinée à l'entretien immobilier ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

### Frais de dossier et acomptes

Il est demandé de joindre au dossier d'inscription un chèque global de 165€ couvrant :

• Les droits d'inscription/réinscription de votre enfant dans notre établissement.	79,70€
• Un acompte sur les cotisations à l'UDOGEC, l'AEEC, l'ADEL que nous reversons à ces différentes associations de l'Enseignement catholique.*	
✓ <b>Contribution ADEL</b>	32€
✓ <b>Contribution AAEC</b>	45€
✓ <b>Contribution U.D.O.G.E.C.</b>	8,3€

\*Vous trouverez en annexe deux documents vous expliquant les différentes cotisations.

A NOTER : L'élève est assuré par la Mutuelle Saint Christophe dans le cadre d'une formule globale contractée par l'établissement.

### Contribution familiale

Nous appliquons un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés au collège Saint Charles mais également à l'école Saint Louis de Gonzague (impasse des frères à Pignan).

	Collège Saint Charles	Ecole Saint Louis (primaire)	Ecole Saint Louis (maternelle)
1 <sup>er</sup> enfant	75€	60€	53€
2 <sup>ème</sup> enfant	66€	53€	50€
3 <sup>ème</sup> enfant	66€	44€	43€

Les parents scolarisant un 4<sup>ème</sup> enfant sont exonérés de la contribution familiale pour cet enfant.

## Restauration

---

Le cout des repas comprend

- le repas : 3,10€,
- l'amortissement du matériel, le cout des fluides (électricité, fuel, eau), la prise en charge de l'élève, et les prestations de service : 2,20€

Par conséquent, le montant demandé est de 5,30€.

## Modalités de règlement

---

### *ECHEANCES :*

Le règlement de la contribution se fait sur 10 mois payables en 10 fois (au mois), 3 fois (par trimestre) ou une fois (paiement de la totalité due de la scolarité en début d'année).

Le choix du type d'échéance se fait à l'inscription puis à chaque rentrée et est mis en place à la première facturation.

### *MOYENS DE PAIEMENT :*

Il est possible de régler en ligne, par prélèvement, par chèque ou par espèces. Pour tout règlement en espèces, un reçu sera délivré.

Il est possible de modifier le type d'échéance et le moyen de paiement une fois par année scolaire.

## Retard de paiement et impayés

---

L'OGEC se réserve le droit de demander des frais aux retardataires (pénalités de retard de 10% du montant de la facture, plus frais de relance).

En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

## Adhésion à l'Association des Parents de l'Enseignement Libre. (A.P.E.L.)

---

L'A.P.E.L est l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre qui soutient l'action de l'Enseignement Catholique jusqu'au niveau gouvernemental.

Elle est spécifique à chaque établissement. Ses membres représentent les parents d'élèves auprès du Chef d'établissement, organisent des animations au profit des élèves et s'impliquent dans la vie de l'établissement. Ils apportent aux familles un ensemble de services, dont la revue *Famille et Education*. La cotisation sera rajoutée sur le relevé de contribution du premier trimestre en fonction du choix de tarif fait :

Tarif de base	Tarif soutien 1	Tarif soutien 2	Tarif soutien 3
22€	27€	32€	40€

Les comptes de l'association sont présentés lors de l'Assemblée générale qui se tient, en général, début octobre.

## Un ipad pour apprendre

---

Chaque élève est doté d'un ipad dans le cadre du projet « Un ipad pour apprendre », qui fait l'objet d'une convention spécifique que les parents signent à la rentrée.

L'ipad est **un outil pédagogique à part entière** avec des applications de bureautique et des applications éducatives choisies par l'équipe enseignante.

Certaines fonctionnalités de l'ipad sont bridées :

- Aucune application ne pourra être installée directement par votre enfant.
- Les ipads seront enrôlés sur un serveur spécifique au collège et il nous sera donc possible de les localiser et de les contrôler à tout moment.
- En classe, les enseignants disposeront d'un module spécifique qui leur permettra de restreindre momentanément l'utilisation de l'ipad à l'application qu'ils souhaitent que les élèves utilisent à ce moment-là.

Le déploiement des ipads ne fait pas disparaître les cahiers ni le travail écrit car la mémorisation passe aussi par l'écriture manuscrite. Par contre, les enseignants concevant eux-mêmes leurs manuels sur l'application iTunes U, nous ne distribuons plus de manuels papier.

Une matinée de formation pour les parents sera organisée dans le courant du mois de septembre.

.Le prix comprend :

- la location **avec option d'achat** d'un ipad
- L'étui de protection et le chargeur
- L'assurance casse et vol de l'ipad (attention la franchise reste à la charge de la famille en cas de casse ou de vol).
- Les applications pédagogiques
- L'enrôlement de l'ipad dans la flotte et donc sa gestion par l'équipe informatique rattachée au collège.

Une nouvelle flotte d'ipads est achetée par l'établissement à chaque rentrée scolaire pour les nouveaux élèves de 6<sup>ème</sup>, pour un matériel disponible au moment de la négociation et selon les conditions tarifaires appliquées par notre fournisseur au moment de la négociation.

Les prix peuvent donc varier d'une génération d'ipad à une autre.

Les familles inscrivant un enfant après la 6<sup>ème</sup> bénéficient d'une réduction sur le cout global de l'ipad, proportionnelle au nombre d'années déjà financées sur ce matériel qui n'est donc pas neuf.

